

## Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2005 à 20 h 30

Sous la présidence de Melle JEANTHEAU, Maire,

**Étaient présents :** Mmes BARDET, BOURREAU, FAURE, M CRINIER, LOUBERE, LE MENN, SERREAU, DORSEMAINE  
RIVIERE et MONTFORT

### **1 - VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2005**

A.D.M.R Blois	213 €
O.T.S.I. 41 Vendôme	50 €
Ass. des Secrétaires de Mairie de Loir et Cher 41 St Gervais	20 €
Secours Catholique 41 Blois	160 €
Croix Rouge Française 41 Vendôme	50 €
Centre aéré familles rurales de Coulommiers la Tour	215 €
Comité Sports et Loisirs « Animations culturelles »	1 500 €
Alzheimer 41,	50 €
Animations Loisirs 3 <sup>ème</sup> âge, cure médicale de Vendôme	50 €
Fonds global	692 €

soit un total de subventions qui s'élève à : 3 000 €

### **2 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION 2004 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULES AU 31/12/2004**

Après avoir entendu les comptes administratifs et visé les comptes de gestion de l'exercice 2004, le conseil municipal, à l'unanimité les a adoptés et a statué sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Il a été décidé d'affecter les résultats excédentaires et de les reprendre dans les budgets primitifs respectifs, comme suit :

BUDGETS	EXCEDENTS en €		AFFECTATIONS €	
	Investissement	Fonctionnement	1068 Invest	002 Report Fonct
COMMUNE	42 382,63	23 516,39		23 516,39
ASSAINISSEMENT	13 244,14	1 494,56		1 494,56
LOTISSEMENT	88 651,80	0		

### **3 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2005**

Les budgets primitifs de la commune pour l'année 2005 ont été votés et s'équilibrent comme suit :

	<i>Budget principal :</i>	<i>budget d'assainissement</i>	<i>budget du lotissement</i>
- en fonctionnement à	355 170 €	22 144 €	526 983 €
- en investissement à	132 062 €	51 388 €	468 332 €

### **4 - FISCALITE 2005**

Les taux fixés en 2004 ont été maintenus à :

- Taxe d'habitation : 9,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,17 %

### **5 - RENONCEMENT A L'ASSUJETTISSEMENT T.V.A. DU LOTISSEMENT DES JARDINS**

Vu la délibération du 19 mars 2004 créant un budget annexe pour le lotissement des jardins assujetti à la T.V.A. à compter du 1er avril 2004,

Considérant la volonté du Conseil Municipal, de conserver la propriété du domaine public (réseaux et voirie) exclue, par voie de conséquence du champ d'application de la T.V.A. dans le cadre de l'assujettissement,

Dans la mesure où la collectivité n'a pas eu à s'acquitter de la taxe en 2004 ou à demander un remboursement,

Le conseil municipal, décide de renoncer à l'assujettissement T.V.A. pour le lotissement des jardins.

### **6 - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA CRÉATION D'UN SENTIER PIÉTONNIER LE LONG DE LA RD 917 A**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 1 345,69 € pour la création d'un sentier piétonnier le long de la route départementale 917 A.

Le versement de cette participation est soumise à l'engagement du Conseil Municipal à concrétiser ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. s'engage à réaliser un cheminement piétonnier le long de la RD 917 A entre l'entrée de l'animalerie et la ferme du lycée

pour protéger les lycéens qui empruntent régulièrement cet itinéraire

2. accepte à l'unanimité le versement de la subvention accordée le 7 janvier 2005 par la commission permanente du Département s'élevant à 1 345,69 €.

## **7 - DÉSAFFECTATION DU CHEMIN CADASTRÉ ZA 31 et ZA 45 EN PARCELLE DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

L'enquête publique en vue de l'aliénation du chemin permet de conclure à la désaffectation du chemin.

Considérant l'unique proposition présentée par le Conseil Général de Loir et Cher, pour l'acquisition dudit chemin rural à l'euro symbolique, suite à la mise en demeure adressée à tous les riverains par lettre recommandée le 28 octobre 2004,

Le conseil municipal, à l'unanimité, a rejeté cette soumission insuffisante du conseil général.

L'aliénation ne pouvant se réaliser faute d'acquéreur parmi les riverains, le conseil municipal décide dans l'immédiat de ne pas aliéner le bien et de supprimer purement et simplement le chemin, ce dernier devenant par l'effet de sa désaffectation une parcelle du domaine privé de la commune.

## **8 - ÉDITION D'UN DOCUMENT DE PROMOTION POUR LES FRESQUES MURALES EN VENDÔMOIS**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'association pour la valorisation des peintures murales en Vendômois de faire réaliser un document dit « d'appel ».

Ce document sera tiré à 100 000 exemplaires et sera diffusé dans tous les sites touristiques de la Région, envoyé dans les salons, par les offices de Tourisme et syndicats d'initiatives

Ce projet représente un coût global de 8 718,14 € dont :

- ↳ 50% sera pris en charge par la Région Centre via le syndicat mixte du Pays Vendômois
- ↳ 50% restant à la charge de l'association, soit 4359,42 € TTC

Les sites dits « majeurs » (Lavardin, St Jacques des Guérets, Areines, Meslay, Chapelle St Gilles à Montoire sur le Loir, soit 5 au total) prendront à leur charge 50% de 4 359,42 € TTC, à savoir 435,94 € par site.

Les autres sites (Vendôme, Huisseau-en-Beauce, St Amand-Longpré, Tréhet, Bonneveau, Sargé-sur-Braye, Boursay, Souday, Lunay, Villiers sur Loir, soit 10 au total) auront à leur charge les 50% restants soit 217,97 € par site.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision de prendre en charge une participation financière pour un montant de 435,94 € à prélever sur le compte budgétaire 6554

## **9 - PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS**

*Mme le maire rappelle aux élus le territoire concerné par ce plan. Elle propose aux membres du conseil de consulter le dossier mis à leur disposition sur le diagnostic du bureau d'études et le plan d'actions qui comprend trois scénarios éventuels. Ce dossier sera examiné lors de la prochaine séance.*

## **10 - COMPTES-RENDUS DES DÉLÉGUÉS DES DERNIÈRES RÉUNIONS :**

1. du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Areines-Meslay
2. de la Communauté du Vendômois Rural
3. de Valdem
4. S.C.O.T.
5. Syndicats d'eau et de trésorerie

## **11 - ACQUISITION DE TERRAINS**

*La collectivité est à la recherche de terrains pour développer son urbanisme. Mme le Maire a été autorisée par le conseil à rencontrer les vendeurs potentiels et connaître leurs conditions. Les offres devant ensuite être approuvées par l'assemblée délibérante.*

### **Questions diverses :**

#### **Survol des lignes électriques**

*Air Touraine hélicoptère est chargé de survoler le département du Loir et Cher pour vérifier l'état des lignes électriques. Le survol d'Areines est prévu entre le 14 mars et le 10 avril 2005.*

#### **Projet de columbarium, dotation D.G.E. refusée**

*La demande de subvention a été rejetée du fait de l'estimation du projet, inférieure au seuil fixé par la commission d'attribution.*

#### **Journée romaine du 2 juillet 2005**

*La commune fait appel à toutes les bonnes volontés pour s'associer à la réussite de cette journée. Des ateliers de préparation seront prochainement proposés aux administrés pour fabriquer des objets et des costumes d'époque.*

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents, séance levée à 00 h 20.*

Le Maire,  
Nicole Jeantheau

La secrétaire,  
Marie-Françoise BARDET